

Inclusion numérique et personnes concernées par le handicap

26 juin 2025

Inclusion numérique et personnes concernées par le handicap

Florence Thibault, Cheffe projet du Comité de personnes directement concernées par le handicap

Présentation du Comité de personnes directement concernées par le handicap

A retrouver sur le site de l'
ARS IDF:

[Création d'un Comité des
personnes concernées |
Agence régionale de santé
Île-de-France](#)



Connecter le DMP avec les problématiques rencontrées liées au partage des documents médicaux

Contribution de Charlène Pompidou, membre du comité

Temps 1 : Informer les professionnels de santé - évaluateurs des MDPH

Communication urgente à faire partir de la CNSA vers les MDPH pour leur dire que les évaluateurs (médecins, infirmières...) ont accès au DMP.

Même si cela génère une demande manuelle côté usager pour autoriser l'accès.

Prévoir différents formats : webinaires, plaquette, tuto ... pour les évaluateurs

Connecter le DMP avec les problématiques rencontrées liées au partage des documents médicaux

Contribution de Charlène Pompidou, membre du comité

Temps 2 : créer des ponts

- Dans le cerfa du dossier MDPH (papier et ma mdph en ligne) :

Prévoir une coche "j'autorise l'évaluateur de la MDPH à consulter mon DMP «

Prévoir coté DMP un accès pour les médecins des MDPH (à voir comment on peut les identifier via l'ordre des médecins ou la CNSA). Ainsi on sait d'où vient la demande d'accès (si on voit « docteur machin » on ne comprend pas, si l'utilisateur voit « docteur machin évaluateur MDPH » on comprend).

- Demander aussi aux évaluateurs de quoi ils ont besoin (très important de comprendre leurs besoins qui peuvent être différents de l'utilisateur).

Connecter le DMP avec les problématiques rencontrées liées au partage des documents médicaux

Contribution de Charlène Pompidou, membre du comité

Temps 2 : créer des ponts

- Sur les outils métiers de traitement du dossier MDPH :

Création d'un bouton dans la section évaluation "accès DMP de l'utilisateur" avec un signal vert (utilisateur OK pour partage DMP), rouge (utilisateur pas OK pour partage DMP), orange (utilisateur ne s'est pas prononcé, au clic envoi d'une demande automatique).

Quand l'évaluateur clique sur accès DMP de l'utilisateur (signal vert) il s'authentifie et arrive directement sur le dossier de l'utilisateur.

Enjeu : un accès simple et rapide pour l'évaluateur, limiter la saisie pour accéder rapidement à l'information.

Il s'agit d'une évolution qui doit être dans la « to do list » de la CNSA qui a la main pour faire évoluer les outils métiers utilisés par les départements (SIH) et mamdph en ligne.

Sur le papier c'est une belle proposition mais il y a peut être des évolutions réglementaires à envisager, le partage des données de santé c'est contrôlé (ce qui est normal). Mais on va dans le sens de la simplification et du dites le nous une fois. Cela n'empêche pas l'utilisateur d'envoyer des documents justificatifs de ses soucis de santé comme aujourd'hui.

Connecter le DMP avec les problématiques rencontrées liées au partage des documents médicaux

Contribution de Charlène Pompidou, membre du comité

Temps 3 : élargir

Voir si l'accès au DMP peut être élargi à tous les évaluateurs notamment les enseignants qui évaluent les dossiers des enfants en situation de handicap, les ergo, psychologues...

Intervention de Fanny Paul, membre du comité